

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.33/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

29/03/2026

DATE DE PUBLICATION :

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le maire expose à l'assemblée, qu'après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 s'élevant à 195 049.97 €, et sur l'affectation des résultats d'investissement 2025 s'élevant à 413 002.22 €.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

➤ **Fonctionnement**

Article 002 (recettes) : 195 049.97 €

➤ **Investissement**

Article 001 (recettes) : 413 002.22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses dispositions relatives à la gestion financière des collectivités territoriales,

VU le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice clos, présenté par l'ordonnateur et validé par le comptable public,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice précédent conformément aux dispositions légales et aux besoins de la collectivité,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le résultat de clôture de l'exercice budgétaire, tel que présenté dans le Compte Financier Unique.

Article 2 :

D'AFFECTER le résultat comme suit :

- SECTION D'EXPLOITATION : 195 049.97 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 413 002.22 €

Article 3 :

DE PRENDRE ACTE que cette affectation respecte les dispositions de la loi de finances en vigueur, notamment en ce qui concerne la couverture des déficits et le respect des règles d'affectation de l'excédent.

Article 4 :

DE MANDATER l'ordonnateur pour inscrire ces éléments dans le budget primitif de l'exercice en cours.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 22 MAJORITE

CONTRE : 05

M. AIGUESPARSE Cédric, M. BONNAUD Christophe, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie, Mme Laurence YZQUIERDO

ABSTENTION : 0

Anne-Marie BIGEL
Secrétaire de séance



BRUN Fernand
Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL33_2026-DE